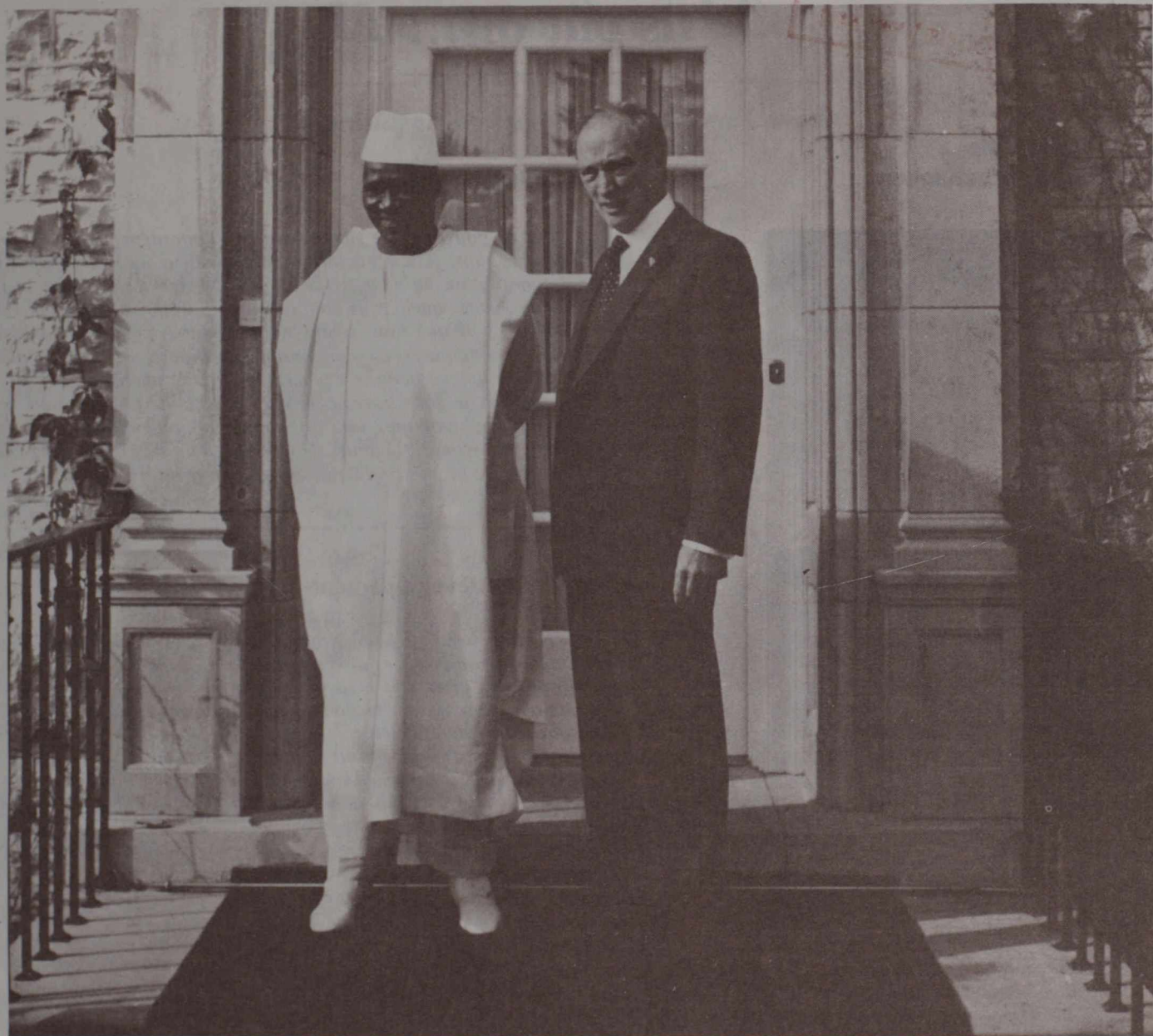


Le Canada et l'Afrique

CA1
EA965
C11
#15, déc/82
DOC

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01031317 2



Une visite historique
L'Ecole supérieure de gestion des entreprises
Coopération industrielle canado-ivoirienne

Supplément :

Le Canada et la francophonie

Trimestriel, Numéro 15, Décembre 1982



Ils ont dit...

**L'Honorable
Allan J. MacEachen**



L'Honorable Allan J. MacEachen, Vice-premier ministre, a été nommé le 10 septembre dernier au poste de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada par le Premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau. Il est le premier Canadien à occuper deux fois les fonctions de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

Lors de son premier mandat de 1974 à 1976, M. MacEachen avait occupé le poste de co-président de la Conférence sur la coopération économique internationale qui réunissait 27 nations.

Son expérience dans les affaires étrangères remonte encore plus loin. En 1955, M. MacEachen a assisté à l'Assemblée générale des Nations Unies en qualité d'observateur parlementaire, et l'année suivante, il était délégué suppléant au Conseil économique et social des Nations Unies à Genève.

Le multilatéralisme

« Nous ne pouvons être sans savoir que l'interdépendance est une réalité qu'il nous faut accepter, pour le meilleur ou pour le pire, et qu'aucune nation ne peut, seule, espérer régler ses problèmes. Le multilatéralisme -quelle que soit sa forme spécifique- représente le principal espoir que nous ayons de défléchir à l'échelle mondiale, l'agression politique et économique qui ne peuvent que trop facilement surgir d'une longue période d'incertitude et de crainte.

« Toutefois, ne nous leurrions pas. La crédibilité et l'efficacité des institutions multilatérales sont tributaires de la volonté politique des nations et de leurs dirigeants, de la volonté de trouver une réponse collective à de graves problèmes nationaux et internationaux ».

L'aide au développement

« Nous devrions tous — donateurs nationaux et organisations internationales — rationaliser l'affectation des ressources disponibles pour en maximiser l'effet. Cette sélectivité obligatoire ne donnera des résultats optimaux que si les donateurs privilégient les secteurs où ils ont davantage de compétences et de ressources. Ainsi le Canada a choisi de concentrer ses efforts dans trois domaines où il a une expérience nationale considérable : le secteur agro-alimentaire, le secteur énergétique (plus particulièrement l'exploration pétrolière), et les ressources humaines.

« Face à la raréfaction des ressources, nous devrions également tirer parti, de façon rationnelle et opportune, de toutes les occasions de renforcer la coopération. Sous ce rapport, je suis déçu que la question des négociations globales n'ait pas progressé depuis le Sommet de Versailles. Le Canada est d'avis que la résolution de compromis préparée à Versailles constitue une étape importante dans notre recherche d'une formule de lancement ».

La situation au Liban

« Nous avons assisté à la longue agonie du Liban et (il y a 10 jours à peine) à l'horreur du massacre des Palestiniens. Ces terribles événements nous montrent de façon saisissante le prix qu'il faut payer lorsque l'on cherche à régler des problèmes politiques par des moyens militaires, lorsque les querelles entre nations, entre peuples et entre factions politiques remplacent les négociations, lorsqu'on méutilise ou ignore les instruments que la communauté internationale a créés pour régler les différends et empêcher la souffrance humaine.

Je veux souligner que le Canada accorde un ferme appui à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et qu'il fait siennes les résolutions du Conseil de Sécurité réclamant le retrait d'Israël de Beyrouth-Ouest et de l'ensemble du Liban. Aucune force étrangère ne devrait rester dans ce pays sans le plein consentement du gouvernement libanais; autrement, ce pays ravagé ne pourra connaître à nouveau la stabilité ».



Une première visite

Le président Ahmed Sékou Touré au Canada



● *Le Président Ahmed Sékou Touré signe ici le livre d'or du Parlement canadien en présence du Premier ministre P.E. Trudeau, du Sénateur Jean Marchand, Président du Sénat, et de Mme Jeanne Sauvé, orateur de la Chambre des Communes.*

A l'invitation de Leurs Excellences le Gouverneur général du Canada et Madame Schreyer, Son Excellence le Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée et Madame Ahmed Sékou Touré ont séjourné au Canada du 30 octobre au 6 novembre 1982.

Dans son allocution de bienvenue, le Gouverneur général du Canada a salué la visite du Président guinéen «*comme un événement politique de premier*

plan, non seulement parce que c'est votre première visite dans notre pays, mais aussi parce que nous reconnaissons en votre personne un éminent chef de file des pays non-alignés, un partisan majeur de l'unité africaine et un messager de la paix mondiale».

Durant son séjour au Canada, le Chef de l'Etat de la République révolutionnaire de Guinée, qui était accompagné d'une importante délégation ministérielle, a eu des entretiens avec diverses personnalités canadiennes dont

notamment le Gouverneur général Edward Schreyer et le Premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

A Ottawa, le Gouverneur général a offert un dîner d'état en l'honneur du chef de l'Etat guinéen et de sa suite. Dans le toast qu'il a prononcé à cette occasion, il a souligné l'ancienneté des relations canado-guinéennes.

«Votre visite constitue l'aboutissement naturel d'une longue et féconde association entre le Canada et la Gui-



née que la similitude et la complémentarité des ressources naturelles et humaines prédisposent à un avenir commun aux perspectives prometteuses», a-t-il dit.

« Mû par la volonté sans cesse plus intense d'approfondir, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue Nord-Sud, des relations franches et égalitaires entre Etats souverains, le Canada vient d'installer une mission diplomatique en Guinée. Cette décision vient appuyer la présence de plusieurs centaines d'experts canadiens en terre guinéenne, qui constituent la clé de voûte de notre coopération, en lui donnant par le biais des relations humaines, sa substance véritable qui est la solidarité entre nos peuples», a ajouté M. Schreyer.

De la capitale nationale Ottawa, le couple présidentiel s'est rendu à Toronto où il a été accueilli par l'Honorable John B. Aird, Lieutenant-Gouverneur de l'Ontario.

Pour sa part, l'Association canadienne d'exportation a organisé un important déjeuner-causerie. De Toronto, le Président et Madame Touré ont visité les installations d'Alcan à Arvida, l'Institut de Recherches énergétiques du Québec à Varennes et les installations de Bombardier Ltée de Montréal. Sous l'égide de la Chambre de Commerce de Montréal, la matinée du 4 novembre a été consacrée à un séminaire économique sur la Guinée, sous la conduite personnelle du président Ahmed Sékou Touré. Dans la soirée, le Premier ministre du Québec et Madame Lévesque ont reçu à Québec le couple présidentiel et la délégation qui l'accompagnait.

Convergence de vues

Tout au long de la visite, les entretiens se sont déroulés dans un esprit de solidarité et de respect mutuels. Ils ont fait ressortir une large convergence de vues sur l'ensemble des questions abordées, notamment le dialogue Nord-Sud, la Namibie, la politique d'apartheid en Afrique du Sud, tout comme les autres foyers de tension au Moyen-Orient et ailleurs à travers le monde.



● Le couple présidentiel guinéen était accueilli à son arrivée à Ottawa par le Gouverneur général du Canada Edward Schreyer (photo en haut). A Montréal (photo en bas), le Président guinéen a visité l'usine de Bombardier Ltée (ici l'atelier de wagons de train).





L'École supérieure
de gestion des entreprises



● *Un toast porté à la poursuite des excellentes relations entre le Canada et la République populaire révolutionnaire de Guinée.*

Relations bilatérales

Au plan bilatéral, la partie guinéenne et la partie canadienne se sont mutuellement félicitées de l'évolution constructive de leurs relations. Elles ont convenu par ailleurs de les intensifier dans tous les secteurs et tout particulièrement dans le domaine de la coopération pour le développement et celui des échanges économiques. A cet effet, elles ont décidé de créer une commission bilatérale qui se réunira périodiquement à des dates fixées par voie diplomatique. S'agissant des questions de coopération pour le développement, les deux parties ont procédé à un échange de vues approfondi sur les voies et moyens devant aboutir à une coopération substantielle et significative entre les deux pays. Plusieurs champs d'action ont été identifiés : une coopération technique, relative à la gestion et à l'allocation des ressources qui débutera par l'envoi d'experts au ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, l'amélioration

et la modernisation des infrastructures (transports, énergie, adduction d'eau), la mise en place des mécanismes plus liquides de transfert afin de répondre rapidement à des besoins urgents. A cet égard, une ligne de crédit sous forme de subvention sera octroyée pour permettre l'acheminement de biens d'équipement et de pièces détachées de même qu'un programme d'aide alimentaire. Enfin, la participation de groupes et institutions canadiens dans le domaine de la recherche, du développement rural, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle sera encouragée par les mécanismes appropriés de coopération canadienne.

Echanges économiques

S'agissant des échanges économiques, deux importantes réunions à Toronto et à Montréal ont permis à la délégation guinéenne de sensibiliser plus de 200 hommes d'affaires et industriels canadiens aux possibilités intéressantes qu'offre la mise en valeur

des abondantes ressources minières, agricoles et halieutiques, et aux avantages prévus par le code des investissements de la Guinée. La partie guinéenne a notamment encouragé le secteur privé canadien à s'associer avec le gouvernement guinéen dans la création des sociétés mixtes afin de développer les ressources naturelles de la Guinée. Les deux parties ont également évoqué les mécanismes susceptibles de favoriser les apports financiers en provenance de pays tiers aux projets économiques et industriels de la Guinée. A cet égard, la partie canadienne a noté avec intérêt la priorité accordée par la partie guinéenne aux projets de Konkouré et de Mifergui du mont Nimba.

Le Président de la République populaire révolutionnaire de Guinée et Madame Touré ainsi que l'importante délégation ministérielle qui l'accompagnait, ont tenu à exprimer au Gouverneur général et Madame Schreyer, au Premier ministre et au peuple canadien leur vive reconnaissance pour l'accueil chaleureux et amical qui leur a été réservé tout au long de leur séjour en terre canadienne. Il leur a adressé une invitation à visiter la République populaire révolutionnaire de Guinée, invitation dont le principe a été accepté.



● *Des experts canadiens travaillent dans la région de Boké, à 180 km de Conakry, pour la Compagnie de bauxites de Guinée.*



L'Ecole supérieure de gestion des entreprises

Pour une formation internationale axée aux réalités africaines

Le Chef d'Etat sénégalais, M. Abdou Diouf a inauguré officiellement, le 22 novembre 1982, l'Ecole supérieure de Gestion des Entreprises (ESGE) de Dakar. Dans son allocution d'inauguration, le Président sénégalais a souligné la volonté des pouvoirs publics de doter le Sénégal d'un outil de développement au service des opérateurs économiques et de créer une école apte à former une « nouvelle génération de gestionnaires capables de gérer dans un contexte de pénurie ».

L'ESGE a bénéficié des programmes de l'ACDI portant sur la coopération institutionnelle et la promotion de la gestion. Le groupe canadien CEGIR détient un contrat avec la Banque mondiale pour les services pédagogiques.

En année universitaire 1981-82, quelque 400 cadres ont suivi les divers séminaires organisés par l'ESGE, et 500 sont attendus durant cette année universitaire.

Pour faire mieux connaître à nos lecteurs cet institut de formation qui, tout en étant empreinte de coopération internationale, possède une identité purement africaine, nous avons interviewé son directeur M. Tidiane Sylla, diplômé de l'Ecole des HEC de Montréal. Nous avons également posé deux questions à M. Pierre Harvey, directeur de l'Ecole des HEC de Montréal qui nous parle de la contribution de son Ecole à l'orientation et à l'évolution de l'ESGE de Dakar.

Dans le troisième volet de notre article, M. Chimère Diop, formateur à l'ESGE, nous donne quelques réflexions sur son expérience personnelle de stage.

Interview de M. Tidiane Sylla, directeur de l'Ecole supérieure de Gestion des Entreprises



Le C.A. : Pourriez-vous nous décrire, en quelques mots, la genèse de l'ESGE de Dakar ?

T. SYLLA : L'idée de créer un institut de formation en gestion des cadres sénégalais remonte à l'année 1972, mais c'est en 1978 que le gouvernement sénégalais en a fait un projet prioritaire. C'est aussi en 1978, lors de la conférence des chefs d'Etat de la CEAO que le Sénégal a fait savoir que, dans le cas où les pays de la CEAO décideraient de créer un institut de gestion pour les pays de la région, l'ESGE de Dakar pourrait constituer le noyau de cette future institution. A l'état actuel des choses, l'ESGE est une institution su-



● Le Président Abdou Diouf a inauguré l'ESGE le 22 novembre 1982.

périeure sénégalaise de droit sénégalais mais des négociations sont en cours pour ouvrir l'ESGE aux besoins des pays membres de la CEAO et pour en faire une école interafricaine.

Le C.A. : Quelle est la vocation de votre institution et dans quel contexte académique situez-vous la formation de vos étudiants ?

T. SYLLA : Nous ne faisons pas de formation initiale comme à l'Université, nous n'avons pas voulu entrer en concurrence avec ses structures. Notre programme est un programme de formation post-universitaire qui dure deux ans et qui débouche sur un diplôme appelé « Diplôme supérieur de gestion des entreprises » et qui est équivalent au MBA (Master of Business Administration) délivré dans les Universités nord-américaines. A côté de ces activités de formation post-universitaire, nous organisons des stages et des séminaires de perfectionnement et de recyclage. Ces stages s'adressent aux cadres de diverses entreprises et sont de durée variable. Les cours sont alors dispensés le soir ou le samedi.



Le C.A. : *Pourquoi ces deux formules ?*

T. SYLLA : Le cycle long de deux ans répond aux besoins des grandes entreprises qui ont des ressources humaines importantes et qui planifient longtemps à l'avance la sénégalisation et le développement de leur personnel. Pour que les étudiants restent en contact avec leur entreprise, ils font un trimestre à l'ESGE puis trois mois à l'entreprise. Il s'agit donc d'une formule d'alternance qui permet aux entreprises de récupérer leurs cadres pour une certaine période pendant la durée de la formation de ceux-ci.

Les séminaires de courte durée sont, par contre, adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises qui ne peuvent pas se passer d'un cadre pendant trop longtemps mais qui veulent lui donner une formation solide et ponctuelle.

A partir d'avril prochain, nous allons innover dans le sens que nous débiterons un programme intégré sous forme d'un certificat de perfectionnement. Les cours s'étaleront sur deux ans et demi en cours du soir selon les disponibilités du cadre.

Le C.A. : *Comment concevez-vous le rôle de votre institution dans la formation des cadres ?*

T. SYLLA : Au niveau de l'ESGE, nous n'avons pas voulu donner des cours de gestion comme on peut en donner dans d'autres institutions où l'on accorde de l'importance seulement à la technique. Quand nous avons fait notre analyse à l'époque, les chefs d'entreprises rencontrés ont beaucoup insisté sur le comportement des cadres au sein des organisations. C'est une chose à connaître les techniques et une autre d'avoir un comportement responsable au niveau des entreprises. Nous avons essayé de tenir compte de cet aspect dans nos programmes de formation en insistant beaucoup sur le contenu des enseignements au niveau des sciences de l'homme.

A ce sujet, nous avons fait une innovation majeure. Nous avons un cours qu'on ne trouve pas ailleurs dans les programmes en gestion. Ce cours s'appelle « Comportement et culture » et il porte sur la compréhension des variables culturels de l'environnement qui a ses caractéristiques économi-

ques, psychologiques et sociales dont le cadre doit être bien informé.

Le C.A. : *Il ne s'agit donc pas de copier l'enseignement de telle ou telle école mais de trouver une voie adaptée aux besoins spécifiques de votre environnement. On peut donc parler plutôt de comparaison que de transfert de techniques ?*

T. SYLLA : Ce que nous considérons comme important, c'est que l'enseignement de la gestion soit un transfert d'expérience. L'ESGE a une dominante qui consiste à aller chercher cette expérience aussi bien en Amérique du Nord avec l'Ecole des HEC de Montréal qu'en Europe avec l'Ecole des HEC de Paris. Dans cette démarche, nous essayons de voir quelle est la spécificité des modèles développés pour pouvoir réfléchir, sur le terrain, sur ce que doit être une institution en gestion en Afrique. Ce que nous cherchons donc à identifier et à mettre en œuvre, c'est la notion de transfert d'expérience plutôt que de copier une expérience, et à partir de cette expérience que nous avons de la connaissance des autres, nous voulons revenir sur notre propre réalité pour développer une école qui a une personnalité africaine.

Le C.A. : *A la lumière de ce que vous venez de dire concernant les objectifs de votre institution, il serait intéressant de savoir comment vous recrutez vos chargés de cours ?*

T. SYLLA : L'utilisation des chargés de cours répond à une philosophie très nette au niveau de l'ESGE. Nous voulons avant tout que l'Ecole soit articulée avec le milieu des entreprises. Pour arriver à cela, nous avons impliqué les chefs d'entreprises dans les structures de décision de l'Ecole. Les entreprises sont représentées au comité d'administration, et sur le plan pédagogique, par le président du Conseil d'Administration qui est un homme d'affaires de la place.

Comme formateurs nous utilisons des cadres qui viennent de l'industrie ou du milieu économique. Ces formateurs ont déjà une formation en gestion ou une expérience solide de l'entreprise et nous investissons dans leur formation pédagogique pour les mieux préparer à leur rôle de formateurs. Nous le faisons pour la raison qu'en

venant de l'entreprise pour enseigner à l'Ecole, ils permettent à l'Ecole de s'articuler davantage avec le milieu des entreprises.

Tous les formateurs provenant de l'entreprise sont recrutés après une entrevue de sélection avec le comité pédagogique de l'Ecole.

La parole est à M. Pierre Harvey, directeur de l'Ecole des H.E.C. de Montréal...

Le C.A. : *M. Harvey, quelles sont les raisons ayant amené l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal à entreprendre ce projet et l'intérêt que votre Ecole y voit ?*

M. P. HARVEY : Ce n'est pas la première fois que l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal (H.E.C.) collabore avec une institution du Sud. De l'année 1972 à l'année 1980, notre école a participé activement à la création, en Algérie, du département de perfectionnement en gestion des entreprises à l'Institut national pour la productivité et le développement (INPED). A l'occasion de cette intervention, une partie importante du corps professoral de l'Ecole des H.E.C. a été amenée à s'intéresser aux problèmes des pays en voie de développement, à constater les difficultés de transfert des techniques de gestion et à développer des approches et des contenus qui tiennent compte des spécificités du milieu. Nous avons aussi découvert très vite les limites des modèles classiques de formation des formateurs qui exagèrent l'importance de la formation académique et négligent considérablement l'expérience du milieu et le rôle de la pédagogie, pourtant si essentiels à la réussite d'une école de gestion. Confrontés à ce problème, nous avons dû innover et concevoir une formule qui permette à la fois de maximiser notre contribution et d'accélérer la formation d'un corps professoral plus indépendant. L'aboutissement de cette réflexion coïncidait avec la fin de notre projet en Algérie. Nous étions donc ouverts à toute demande qui nous donnerait l'occasion de poursuivre notre cheminement et nous conduirait à approfondir notre compréhension de la problématique Nord-Sud. →



C'est à peu près à la même époque que nous rencontrions M. Tidiane Sylla, nommé à la tête de cette nouvelle institution sénégalaise. Lorsque ce dernier nous a fait part de ses préoccupations, nous avons vite découvert qu'elles rejoignaient les nôtres. J'insiste beaucoup sur ce point, car je pense qu'il est capital, pour la réussite de tout projet de coopération que les deux parties y trouvent leur compte. A ce titre, je pense que l'accord H.E.C.-ESGE est exemplaire. Nous avons pu nous familiariser avec d'autres problèmes rencontrés par un pays du Sud dans son développement. Les 25 vacataires qui sont venus à Montréal en 1981 et 1982, ont travaillé en étroite collaboration avec plus d'une vingtaine de professeurs de l'Ecole des H.E.C.. Ces rencontres de travail ont été très enrichissantes pour les deux parties et ont permis l'établissement de liens personnels qui devraient se révéler féconds à plus long terme. Nous avons considérablement raffiné notre stage de formation de formateurs tant sur le plan du contenu que des méthodes. Nous sommes actuellement en train d'inclure d'autres dimensions que nous avons découvertes en cours de route. Voilà donc quelques-unes des principales retombées de cette coopération avec l'ESGE de Dakar.

Le C.A. : *Est-ce que, à votre avis, un parallèle peut-être établi entre le changement de mentalité survenu dans les milieux d'affaires au Québec dans les années soixante grâce à la diffusion et au développement des sciences et techniques de gestion moderne, et entre les changements actuellement en cours sur le continent africain ?*

M. P. HARVEY : Il est vrai qu'on peut établir un certain parallèle entre les deux situations. Il me semble, toutefois, qu'il y a surtout des différences qui rendent la tâche de l'ESGE beaucoup plus difficile que celle de l'Ecole des H.E.C. dans les années soixante.

A cette époque, l'Ecole des H.E.C. a considérablement modifié le contenu de son enseignement et a multiplié les programmes d'éducation permanente. En accordant une plus grande place aux techniques modernes de gestion, telles qu'elles pouvaient être enseignées dans les «business schools amé-

ricains», l'Ecole des H.E.C. de Montréal a participé, sans doute, au changement de mentalité qui a suivi la révolution tranquille et qui n'a pas été sans affecter le monde des affaires. Je ne serais donc pas surpris que l'ESGE joue un rôle semblable au Sénégal dans les années à venir.

De ce que je comprends, l'orientation prise par l'ESGE paraît être en accord avec l'évolution de la société sénégalaise qui a besoin de cadres et de chefs d'entreprise plus dynamiques et mieux formés aux méthodes modernes de gestion.

Il y a toutefois d'importants diffé-

rences. La situation rencontrée aujourd'hui par l'ESGE est plus difficile. Le contexte économique au Sénégal et l'environnement international sont beaucoup moins favorables. Par ailleurs, la confiance presque aveugle qu'on avait alors dans les techniques de gestion a fait long feu. Rappelez-vous l'immense succès remporté par le défi américain de Servan-Schreiber qui vantait les mérites du changement américain. Aujourd'hui, on parle plutôt du défi japonais qui risque de connaître, dans les années à venir, le même sort que son illustre prédécesseur.

Expérience d'un formateur : M. Chimère Diop nous raconte...*

L'expérience au Canada que j'ai vécue deux fois en 1981-82, a été très enrichissante dans la mesure où n'ayant pas fait des études dans le contexte nord-américain mais dans le contexte français, c'était pour moi une découverte d'aller voir ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique. Et je dois dire que ce qui est frappant quand on arrive au Canada, c'est la chaleur de l'accueil des Canadiens. C'est très important de le souligner, car un stage ne peut réussir que si l'on se trouve dans une ambiance conforme au tempérament des personnes.



Or, au Canada, nous avons trouvé une ambiance assez semblable à celle que nous connaissons au Sénégal. Sur le plan de la formation des formateurs, nous avons travaillé avec l'Ecole des H.E.C. de Montréal dans un cadre qui fut favorable à un échange d'idées entre vacataires sénégalais et professeurs canadiens. Les professeurs canadiens se sont ouverts à nous en nous donnant toute l'information dont nous avons besoin, et nous ont permis également d'accéder à toute une documentation dont nous ne pouvions pas bénéficier ici sur place pour monter

nos cours dans le cadre de l'ESGE. J'ajoute que cette coopération entre les professeurs de l'Ecole des HEC de Montréal et les vacataires de l'ESGE a pu se faire dans la mesure où aussi bien les gens de Montréal que ceux de Dakar ont compris que les relations entre Canadiens et Sénégalais n'étaient pas des relations de maître à élève, mais des relations entre partenaires égaux. Ces partenaires ont des expériences différentes puisque évoluant dans des contextes différents, et ils mettent en commun leurs différentes expériences pour aboutir à un noyau de coopération sénégaléo-canadien formé par le tissu de vacataires sénégalais et les professeurs de l'Ecole des HEC de Montréal avec qui nous continuons d'avoir d'excellentes relations. Cela est très important, car ce sont des relations qui se poursuivent au-delà de notre stage. Nous avons, par exemple, un vacataire de l'ESGE qui est retourné à l'Université Laval, après notre stage de cet été, pour donner un coup de main dans le domaine de l'informatique. Donc, la coopération n'est pas à sens unique. Le Canada nous apporte quelque chose et le Canada fait appel à nous dans la mesure où nous avons des compétences qui peuvent servir sur place au Canada.

Notre Ecole ici à Dakar, partait de zéro, il fallait tout constituer et je pense que l'Ecole des HEC nous a été d'un très grand concours.

* M. Chimère Diop est responsable du Centre de Formation de la Banque Internationale pour l'Afrique occidentale (BIAO) à Dakar.

SUPPLEMENT

Le Canada et la francophonie

Discours prononcé par le Premier ministre du Canada le Très Honorable Pierre Elliott Trudeau lors de sa visite au siège de l'Agence de coopération culturelle et technique, à Paris, le 10 novembre 1982

« Depuis plus d'un demi siècle, des femmes et des hommes de bonne volonté entretiennent au sein de nos peuples respectifs un rêve généreux : celui d'une action commune de tous les pays francophones du monde au service de la paix et du mieux-être. Ils rêvent d'une coopération privilégiée entre tous les groupes humains de la planète qui possèdent le français comme moyen de communication. Ils rêvent d'un rapprochement fondé sur cette parenté linguistique, facilité par elle, et orienté vers des objectifs de développement et de progrès humain.

Heureusement pour nous, ils ne se sont pas contentés d'en rêver. Il s'est trouvé parmi eux des gens doués pour l'action qui ont su, au cours des ans, faire partager cette noble ambition par un nombre croissant de leurs contemporains.

L'Agence de coopération culturelle et technique, qui nous réunit aujourd'hui, est la plus récente incarnation de cette même idée, idée connue désormais sous le nom de francophonie internationale et dont l'Agence constitue l'un des éléments essentiels.

Si j'ai accepté avec empressement votre invitation, c'est que la langue française, parlée chez nous par quelque six millions de nos concitoyens, sur la presque totalité de notre territoire, fait partie intégrante de la réalité canadienne. C'est aussi parce que l'Agence, au plan international, est un instrument majeur de la politique francophone du Canada.

Je veux donc réfléchir avec vous sur le thème général de la francophonie internationale, sur sa nature, sa mission et ses dimensions, sur le travail entrepris et la tâche qui reste à accomplir. Puis, dans un second temps, je



voudrais vous dire comment, nous Canadiens, concevons le rôle dévolu à l'Agence dans la réalisation de ce grand projet qui nous tient à cœur.

Lors de votre première conférence ordinaire, tenue au Canada en 1971, je déclarais à la séance d'ouverture, pour dissiper toute équivoque : « *La francophonie n'est pas un souvenir; c'est un avenir* ». Je me place aujourd'hui dans la même perspective. Les pionniers de notre grand projet n'étaient pas des nostalgiques mais des visionnaires. Nous les trahirons grandement si nous nous attardions sur le passé pour le condamner ou pour le regretter.

Mais la trahison serait plus grave encore si nous allions réduire les dimensions d'un projet, qui embrassait, dès ses origines, toutes les communautés francophones à travers le monde et



Le Canada et l'Afrique



● *Le Conseil d'administration de l'ACCT à Paris.*

tous les pays qui les abritent, sans égard au fait que ces derniers soient entièrement ou partiellement de langue française, pourvu que cette langue y joue un rôle important. En cette matière, nous sommes près du but. Malgré quelque insuccès dans notre effort de ralliement, en dépit de circonstances défavorables et de perceptions erronées qui empêchent encore certains pays francophones de se joindre à nous, l'objectif initial d'universalité doit rester le nôtre.

De même, nous serons fidèles aux concepts d'unité et de diversité qui inspirent depuis toujours les artisans du projet. Car ces idées correspondent à deux réalités fondamentales : d'une part la communauté de langue et d'autre part l'extrême diversité qui caractérise l'ensemble des pays francophones. La francophonie internationale transcende les barrières régionales, idéologiques, ethniques, religieuses, culturelles, économiques: elle est répartie sur plusieurs continents: elle ne coïncide avec aucun des regroupements d'états qui marquent si fortement, aujourd'hui, la scène internationale. Il n'est pas question de nous en plaindre, ni d'agir comme si ces différences n'existaient pas entre nous, ni encore moins de nous lancer dans je ne sais quelle absurde entreprise d'uniformisation. Tout au contraire, nous sommes conscients de la richesse que recèle cette diversité. Nous y voyons un défi que nous acceptons avec enthousiasme, persuadés qu'en travaillant à le relever, nous libérerons des énergies précieuses, aujourd'hui prisonnières de l'ignorance et de la mé-

fiance, et nous mettrons au jour des trésors insoupçonnés.

Notre ambition, c'est d'instaurer un libre dialogue entre des partenaires très différents les uns des autres mais tous égaux en droit: c'est d'établir des échanges directs, sans intermédiaire (surtout pas celui d'un interprète), entre non-alignés et membres d'alliances diverses, entre ex-colonisateurs et ex-colonisés, entre représentants des cultures les plus diverses, nées à des siècles de distance les unes des autres, entre nations d'Afrique, d'Europe, d'Amérique et d'Asie, entre adhérents à la Ligue arabe et membres de l'Alliance atlantique, entre pays en développement et pays industriels.

Cette ambition, dans le monde divisé qui est le nôtre, suffirait seule à mobiliser les rassembleurs que nous voulons être. Rien de ce qui concourt à l'unité, rien de ce qui jette des ponts entre les peuples ne peut nous être indifférent. Or la communauté francophone, malgré la longue route qui reste à parcourir, constitue déjà un lieu unique, éminemment favorable au rapprochement que nous souhaitons tous et aux concertations indispensables à l'harmonie entre nations. Fondée sur des affinités naturelles indéniables, sur le respect mutuel et la négociation, elle ne fait pas figure d'intruse au milieu des institutions qui l'ont précédée. Elle tient à la fois des organisations régionales et de l'ONU mais ne fait double emploi avec aucune.

Comme tous ces autres groupes que je viens d'évoquer, elle doit également faire face au monde tel qu'il est, sans

Le Canada et l'Afrique



● Le Premier ministre Trudeau en compagnie du Secrétaire général et du Président de la Conférence de l'ACCT à Paris le 10 novembre 1982. Au centre on voit le ministre d'Etat aux Affaires extérieures du Canada et à l'extrême gauche, l'ambassadeur du Canada à Paris.

éluder aucun des problèmes qu'il nous pose.

Les rapports entre pays francophones s'inscrivent inévitablement dans l'axe Nord-Sud. S'il existe entre nous une solidarité naturelle, et nous croyons qu'elle existe, elle doit se traduire par un effort soutenu en faveur des plus démunies et par une action commune au service d'un ordre économique international plus équitable et plus humain. Il n'y a pas de solidarité sans entraide ni de fraternité sans désir d'amenuiser les inégalités qui nous divisent. Négliger cet aspect capital de la réalité contemporaine, ce serait vider de toute signification l'idée même de francophonie internationale.

Certains jugeront imprudente une telle affirmation, en songeant à la crise économique actuelle qui aggrave les difficultés des pays économiquement

faibles et gêne de plus en plus les pays industrialisés dans leur effort de coopération internationale. Mais la crise n'est pas une excuse à l'inaction. Elle souligne au contraire l'interdépendance qui nous lie et l'urgente nécessité d'un effort commun, puisqu'elle met en évidence l'impuissance du Nord comme du Sud à vaincre seul, séparément l'un de l'autre, la stagnation économique qui les accable tous deux.

Enfin, au sein de la francophonie dont nous rêvons, toutes les grandes questions internationales devraient être abordées, au plus haut niveau. A cette condition seulement la communauté que nous sommes pourra-t-elle un jour apporter sa pleine contribution, originale et importante, à la solution des problèmes du monde, qu'il s'agisse de guerre et de paix, de rapports Est-

La langue officielle en fonction de la langue maternelle

Langue officielle
(en pourcentage de la langue maternelle)

Langue maternelle	Anglais seulement	Français seulement	Anglais et français	Ni l'anglais ni le français
Français	—	66,0	34,0	—
Italien	57,0	6,5	13,9	22,6
Polonais	84,8	0,7	8,9	5,5
Néerlandais	91,9	0,1	6,5	1,6
Anglais	94,5	—	5,5	—
Allemand	91,3	0,4	5,0	3,3
Ukrainien	92,0	0,2	4,0	3,8
Scandinave	96,6	0,1	2,7	0,6
Indien et Inuktitut	77,1	2,6	1,6	18,7
Diverses langues	75,0	1,7	8,8	14,5

Source : Statistique Canada Recensement de 1971



Le Canada et l'Afrique



- *Le Très Honorable Pierre Elliott Trudeau a été accueilli à son arrivée au nouveau siège de l'ACCT par le Président de la Conférence, M. Tonalepong Capo Chichi, et à gauche, le Secrétaire général de l'ACCT, M. F. Owono Nguema.*

Ouest ou Nord-Sud, de crises passagères ou de planification à long terme, de sécurité collective et de désarmement.

Ici encore, nous ne saurions borner notre ambition ni limiter notre action à quelques secteurs arbitrairement choisis. Pour le moment, nous prenons en patience les limitations que la réalité nous impose, mais nous continuons de penser que des consultations multilatérales régulières, ouvertes à tous les pays souverains de la francophonie et embrassant l'ensemble des problèmes internationaux, apparaîtront bientôt comme l'accomplissement politique nécessaire de notre entreprise commune.

Nous aurons beau regrouper nos artistes, nos techniciens, nos universitaires et nos hommes de science, tant que nous n'aurons pas réuni au sommet les leaders politiques des pays francophones, notre projet d'une véritable francophonie internationale demeurera tronqué. Il lui manquera un lieu où puissent se recouper les diverses perspectives et un foyer d'où puisse irradier la volonté politique commune des pays participants. Et l'on continuera de se plaindre du manque de leadership politique parce qu'on aura été incapable de créer l'organe qui lui permette de se définir et de s'exprimer.

Vouloir ainsi une francophonie pleinement constituée et qui pèse de tout son poids sur la scène mondiale est-ce rêver trop grand ? Je ne le crois pas. C'est en tout cas rêver dans la ligne tracée par les Senghor et les Bourguiba. C'est répondre aussi à l'invitation récente du Président Mitterrand qui déclarait au Rwanda : « Présentez-

moi, si vous voulez me faire plaisir, comme un artisan de la francophonie ».

Mais passons maintenant, si vous le voulez bien, de la spéculation sur l'avenir à la réalité présente, du projet grandiose à certaines réalisations bien concrètes qui ont déjà vu le jour.



- *Les Présidents L.S. Senghor et Habib Bourguiba ont beaucoup œuvré pour la francophonie.*



Le Canada et l'Afrique



● *La francophonie a marqué de son empreinte de nombreuses associations dont l'Association internationale des maires francophones. Ci-dessus : le maire de Québec, Jean Pelletier, en compagnie de deux homologues africains en 1980 à Saint-Louis du Sénégal*

L'Agence, dans le domaine à la fois vaste et précis que ses fondateurs lui ont assigné, est à l'œuvre depuis douze ans. Je voudrais d'abord mesurer le chemin parcouru et féliciter tous ceux qui ont contribué à l'œuvre importante de coopération culturelle et technique, accomplie au cours de ces douze années. Dans l'action, il n'est pas facile, j'en sais quelque chose, de juger froidement les succès et les échecs, les progrès et les reculs. Obsédé par l'objectif à atteindre, qui semble fuir toujours plus loin devant soi, on risque de tenir pour peu de chose ce qu'on parvient à réaliser et pour insurmontables les obstacles qui se multiplient à mesure qu'on avance.

Vue de l'extérieur, il est clair cependant que l'Agence a parcouru un chemin considérable. Elle est devenue un lieu important de rencontre et de réflexion. Elle a mis en route des initiatives nombreuses. Elle a mené, à plusieurs reprises, des actions d'urgence, par exemple dans le domaine de l'enseignement, auprès de pays en mauvaise posture. Elle a noué des milliers de liens entre la jeunesse de ses pays membres et contribué à leur formation. Elle a engagé des centaines de jeunes et de moins jeunes dans des entreprises concrètes de coopération internationale. Elle existe, elle vit, elle agit. Elle s'interroge aussi sur elle-même et sur son rôle, ce qui est un signe de santé et constitue la meilleure protection contre l'inertie.

L'Agence est contestée ? Sans doute. Mais quel organisme international échappe aujourd'hui au scepticisme du monde fébrile qui est le nô-

tre ? Signe du temps, toutes les institutions multilatérales font l'objet de plus vives critiques. C'est peut-être, paradoxalement, que leur nécessité n'a jamais été plus évidente et qu'on attend d'elles d'impossibles miracles.

Aux interrogations normales de l'Agence après dix années au cœur de l'action, tous ses Etats membres et ses gouvernements participants ou associées ont le devoir de répondre. Je m'efforcerais de le faire ici en toute modestie et en toute amitié.



Sur son rôle, d'abord, je formulerai quelques observations dont j'espère qu'elles seront utiles. Parlerai-je du débat dont les échos nous parviennent, entre certains qui voudraient mettre tout l'accent sur le culturel et d'autres qui escamotent la culture au profit de l'aspect technique ? Non. Car à mon sens, il s'agit là d'un faux problème. Depuis les tout débuts de l'Agence, nous avons toujours tenu ces deux fonctions pour complémentaires et je récuse pour ma part toute opposition entre l'une et l'autre. Je trouve même byzantine la question de savoir quelle moitié de ce double mandat doit l'emporter sur l'autre. Il est évident qu'au niveau de l'action, aucune entreprise culturelle n'est aujourd'hui concevable, hors d'un contexte technique qui



Le Canada et l'Afrique



- *La douzième assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française s'est tenue à Dakar en début 1982. Ci-dessus, le Sénateur Jean Marchand en compagnie de M. Cissé Dia et M. Philip Yacé, présidents de l'Assemblée nationale du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.*

ne la soutienne et l'appuie. De même, toute action dans le domaine technique, coupée de son inspiration culturelle, serait vide de sens.

La Conférence de Cotonou, tenue sous les auspices de l'Agence, du 28 au 30 octobre 1981, et celle que l'Unesco tenait l'été dernier au Mexique, ont toutes deux conclu que la culture constitue une dimension fondamentale du processus de développement. On y a même émis l'hypothèse que «*l'identité culturelle constitue peut-être le moteur, la principale force mobilisatrice*» de toutes les initiatives, au sein des sociétés humaines. On ne saurait lier plus intimement le culturel au technique.



Cela dit, sur quels objectifs croyons-nous que l'Agence doive axer son action, au cours des années qui viennent ?

Il en est un qui s'impose de lui-même et que l'Agence poursuit déjà : c'est l'animation culturelle. Entendons-nous bien : vu l'extrême diversité du milieu francophone international, il s'agit de promouvoir toutes les cultures qui y coexistent, soit qu'elles s'expriment spontanément en français, soit qu'elles trouvent leur expression dans des langues nationales différentes.

Instrument précieux, la langue in-

ternationale qui nous est commune est à la fois si riche, si souple et si précise, qu'elle permet d'envisager tous les échanges inter-culturels, qu'il s'agisse de littérature, de sciences ou de philosophie. Elle nous permet aussi d'espérer le jour où tous les francophones du monde auront conscience d'appartenir, non pas à un seul peuple ou un seul pays mais à un vaste ensemble prestigieux, à une communauté fraternelle dont ils partageront les richesses.

Il est évident que nos communautés francophones, dont plusieurs vivent encore dans un relatif isolement, ont un pressant besoin de communiquer entre elles, de rompre leur solitude, de mettre en commun leurs richesses, de recevoir et de donner. Il est non moins certain que tout progrès culturel se nourrit de contacts et de comparaisons, de confrontations aussi. Il est enfin acquis que la libre circulation des idées, des biens culturels, des personnes, artistes et scientifiques, est la condition essentielle de toute action féconde.

C'est dans cet esprit que le Canada est prêt à mettre à la disposition des autres partenaires de la francophonie le savoir, l'expérience et les ressources techniques considérables qu'il a acquis de par sa vocation de pays bilingue. Soucieux de servir avec justice sa population francophone au Québec et hors Québec, et désireux de marier harmonieusement culture nord-américaine et langue française, le Canada a conscience d'être dans une situation privilégiée pour aider d'autres pays à adapter la langue française à leur réalité multiculturelle. Mais il revient à

Le Canada et l'Afrique



● *Des enfants de Montréal : une même langue, le français, unit des enfants d'origines diverses.*

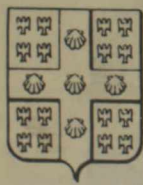
l'Agence de définir en ce domaine une démarche originale adaptée à la francophonie.

Une telle démarche ne s'élabore pas en un jour. C'est un œuvre de longue patience et de profonde réflexion. Elle ne s'improvise pas. Elle suppose des consultations étendues, une soigneuse identification des besoins à satisfaire, un ordre de priorités, un choix de cibles peu nombreuses mais qu'on puisse atteindre à coup sûr avec les moyens dont on dispose. Il ne servirait à rien de lancer vers tous les azimuts des actions trop nombreuses. Mais c'est malheureusement le danger qui menace toutes les entreprises cultu-

relles, étant donné l'étendue vertigineuse du domaine où elles se développent.

Le second objectif auquel je songe se situe dans l'aire immense de la lutte contre le sous-développement sous toutes ses formes, y compris le sous-développement culturel. Ce champ d'action est si vaste, les besoins y sont tels que l'Agence n'éprouvera aucune difficulté à s'y trouver une place, pourvu que soit défini d'avance, avec le plus grand soin, le rôle qu'elle peut y jouer.

Dans l'état actuel des choses et pour longtemps encore, il est évident que l'Agence ne pourra pas rivaliser, par



**UNIVERSITE
LAVAL**



**UNIVERSITE
DE
SHERBROOKE**



● *L'Université Laval et l'Université de Sherbrooke sont deux des grandes institutions universitaires francophones en Amérique du Nord.*



Le Canada et l'Afrique

l'importance des moyens engagés, avec les grands organismes déjà à l'œuvre au sein de la communauté internationale. Elle pourrait cependant, et c'est le défi que je lui propose, concurrencer n'importe lequel d'entre eux par la qualité, l'efficacité et l'adaptation exemplaire de son action à des besoins précis.

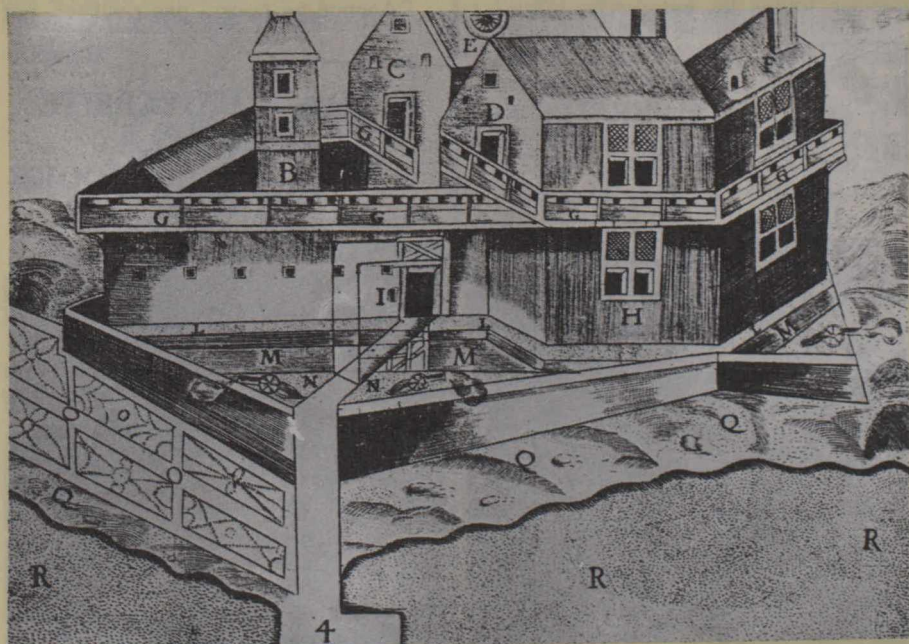
Compenser la modestie des ressources par l'imagination, l'innovation et le travail soigné, telle me paraît être la voie qui s'impose. Ce n'est pas une voie facile mais elle a le grand mérite d'être à notre portée.

Dans cette perspective, l'idée d'un comité de sages, dont nous sommes entretenus lors de la visite de votre secrétaire général au Canada, me paraît éminemment opportune. Au terme de sa première décennie, l'Agence se préoccupe à bon escient de trouver son second souffle, de jeter un regard au-delà de son action quotidienne, de regrouper ses forces pour une nouvelle étape. La réflexion de quelques personnes désignées à cette fin, leurs études et leurs recommandations pourraient être extrêmement utiles.

Si vous me permettez de penser tout haut sans engager qui que ce soit pour autant, il me semble que le Comité des Sages devrait regrouper tout au plus

cinq personnalités de premier plan dont l'attachement à la francophonie aurait été démontré d'emblée par des états de services éminents dans les hauts conseils de leur pays respectif aussi bien que sur la scène internationale. Leur tâche la plus immédiate serait sans doute de réfléchir sur les moyens de donner à l'Agence les conditions de son plein épanouissement. Mais il serait opportun, me semble-t-il, de les inviter à élargir leurs réflexions à la francophonie internationale comme telle, afin de mieux y situer le rôle de l'Agence. Un tel examen pourrait concourir puissamment à préciser les objectifs de l'Agence tout en contribuant à faire progresser la francophonie vers sa pleine dimension universelle.

Dans l'édifice francophone que nous voulons édifier, l'Agence de coopération culturelle et technique est une pierre d'attente. Il nous importe à tous qu'elle remplisse son rôle de façon exemplaire, que son action dans les domaines d'importance cruciale qui sont les siens, inspire les architectes et les artisans des autres parties du chantier. Car c'est d'un vaste chantier qu'il s'agit. Et tous ceux qui l'animent doivent collectivement faire la preuve que les instigateurs de la francophonie ont eu raison de rêver grand.



● Dessin de l'habitation de Québec réalisé par Samuel de Champlain, fondateur de Québec en 1608.





La coopération industrielle canado-ivoirienne

Une nouvelle forme de coopération économique

DEPUIS 1978, le Canada a mis en place un programme de coopération industrielle administré par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ce programme a pour objectif principal de stimuler le transfert de technologie industrielle vers les pays en voie de développement par la création de sociétés en coparticipation entre des investisseurs canadiens et étrangers.

L'opportunité d'un programme de coopération industrielle avec la Côte d'Ivoire avait été évoquée lors de la première commission mixte canado-ivoirienne qui s'est tenue à Ottawa à l'automne 1981. En mai de cette année, l'ACDI mandatait la Société Gaucher Pringle Consultants pour l'élaboration d'un plan de coopération industrielle.

Dans un premier temps, les représentants de cette société ont rencontré en septembre dernier le secrétaire d'Etat au Plan et à l'Industrie, M. Bernard Ehui, et les différentes organisations gouvernementales et financières œuvrant dans le développement industriel de la Côte d'Ivoire. Une rencontre avec le secrétaire d'Etat à l'Agriculture, M. Gilles Loubhouet, et ses conseillers a permis de cerner les priorités de développement du secteur agricole. La mission a aussi rencontré des promoteurs ivoiriens privés, et quelques 15 projets à divers degrés d'élaboration ont été soumis à leur attention.

Après cette première prise de contact, les consultants canadiens sont retournés au Canada pour présenter leurs fiches de projets aux industriels canadiens et préparer un *Guide de l'Investisseur* à l'intention des hommes d'affaires canadiens.

L'ambassade du Canada a organisé, le 26 octobre dernier, une séance d'information sur le programme de coopération industrielle à l'intention des membres de l'Association des Cadres ivoiriens du secteur privé (ACIP) et de

la Jeune Chambre Economique d'Abidjan. Comme l'a alors souligné l'ambassadeur Ernest Hébert, la coopération industrielle s'inscrit dans le programme d'aide canadienne et elle tient compte de l'évolution de l'économie ivoirienne et des priorités du gouvernement pour le développement de la Petite et la Moyenne Industrie (PMI). Ce programme, a-t-il souhaité, permettra de créer des liens économiques plus étroits et plus permanents entre nos deux pays.

Les délégués ivoiriens ont exprimé leur désir de resserrer les liens d'amitié qui existaient déjà avec le Canada et de développer des liens commerciaux et industriels avec le milieu des affaires canadien. Ils ont souhaité la création d'une chambre d'hommes d'affaires canado-ivoirienne qui pourrait poursuivre ces objectifs d'une façon plus permanente. La discussion a aussi porté sur les secteurs industriels les plus intéressants et sur les priorités gouvernementales.

M. Ferid Mouldi, de la société Gaucher Pringle Consultants, a expliqué que son plan d'action consistera, d'une part, à étudier et à identifier les secteurs prioritaires suite à ses rencontres avec les autorités gouvernementales responsables et avec le secteur privé et

bancaire, et d'autre part, sa société recherchera des partenaires canadiens pouvant apporter l'expertise et la technologie dans les secteurs identifiés et elle proposera aux partenaires ivoiriens des projets industriels émanant du secteur privé canadien.

Il est utile de rappeler que le programme de coopération industrielle se veut une réponse au développement des relations commerciales qui profitent à la fois aux sociétés canadiennes et aux sociétés étatiques et privées des pays en voie de développement sous forme d'entreprises en coparticipation, d'investissements directs, de contrats de gestion, d'ententes de fabrication sous licence, d'accords de coproduction et d'assistance technique.

Le programme prévoit une aide financière directe aux sociétés canadiennes et à celles des pays en voie de développement pour les études exploratoires et de viabilité, les missions d'investissement pour la recherche de partenaires, l'adaptation technologique aux besoins locaux, le recrutement et la formation spécialisée des employés locaux et plusieurs autres facteurs reliés au développement d'un projet. ■

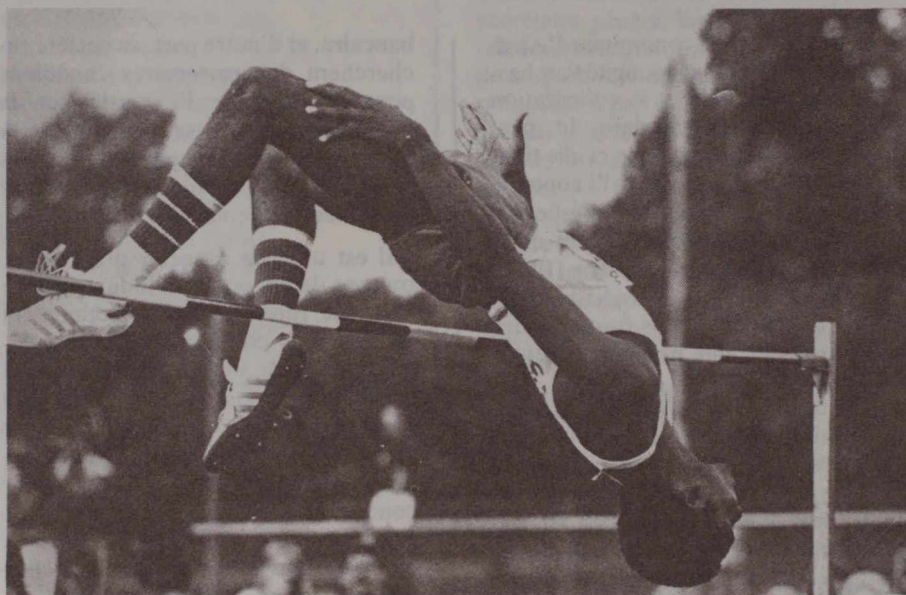


● Une image de la semaine canadienne à Abidjan.



A la poursuite de l'excellence

Projets canado-africains pour la promotion des sports d'élite



● Milt Ottey, champion canadien du saut en hauteur.

UNE délégation du Conseil supérieur du Sport en Afrique (CSSA), dirigée par son secrétaire général, M. Amadou Lamine Bâ, a séjourné au Canada, du 17 au 26 octobre, afin de discuter des bases d'une future collaboration dans le domaine du sport d'élite et de définir les dispositions de plusieurs projets à exécuter au cours de l'année 1983. Cette visite faisait suite à celles que des représentants du sport canadien avaient effectuées en mars et en avril 1982 au siège du CSSA à Yaoundé.

M. Lamine Bâ était accompagné de M. Mavuela Kweta, chef de la Planification, et de M. Jim Wambua, chef de la Division technique du CSSA. Ils ont étudié certains aspects de l'organisation du sport d'élite au Canada, participé au colloque annuel de l'Association canadienne des entraîneurs et échangé de l'information avec des organismes sportifs publics et privés canadiens.

Durant son séjour, la délégation a été reçue par l'Honorable Ray Perrault, ministre d'Etat à la Santé et au Sport amateur, qui a réitéré l'intention du

Canada de poursuivre dans le domaine du sport la coopération canado-africaine, déjà amorcée au cours des discussions entre le CSSA et ses principaux interlocuteurs canadiens, à savoir le ministère des Affaires extérieures, le ministère d'Etat à la Santé et au Sport amateur, l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) et l'Agence canadienne de développement international. Il a été en outre convenu qu'il y avait lieu de favoriser les voies multilatérales, y compris le CSSA, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) et le Commonwealth, pour développer la coopération dans ce domaine.

Au cours de la visite, les projets de collaboration suivants ont fait l'objet d'un accord :

— Un cours de six semaines sera organisé à Ottawa, aux mois de juin et juillet 1983, à l'intention du chef du centre de documentation du CSSA, sous les auspices de l'Association canadienne des entraîneurs.

— La délégation du CSSA fournira une liste des différents éléments et des

frais d'équipements du centre de documentation (CRIDEPS) du CSSA. Le Canada examinera les possibilités de consentir une aide financière à cet égard.

Du côté canadien, il a été convenu d'appuyer, en collaboration avec la CONFEJES, trois composantes du projet PROMATH (Promotion de l'Athlétisme en Afrique).

— Plus précisément, le Canada enverra cinq experts (trois entraîneurs, un expert technique et un expert administratif) qui, en mars et avril 1983, participeront aux séances de formation au Bénin.

— Le Canada étudiera la possibilité d'assumer certains des frais liés à la participation des délégations, des athlètes et des représentants africains.

Le Canada appuiera le programme de formation technique et administratif des candidats nommés par le CSSA.

— Le Canada étudiera la possibilité d'établir un programme de formation à long terme à l'intention d'entraîneurs de sport d'élite, programme dont les éléments particuliers seront déterminés, conjointement par Sport Canada et l'ACE et le CSSA.

— Le Canada accepte de participer à un cours régional offert aux entraîneurs et arbitres de boxe en Afrique, en collaboration avec la CONFEJES et le CSSA. Il enverra un arbitre et un entraîneur. En outre, les représentants canadiens ont consenti à envisager une autre série de projets, dont les détails feront l'objet d'un accord ultérieur.

A l'occasion de son séjour, la délégation s'est également rendue à Edmonton en Alberta afin de discuter avec le comité organisateur de l'Universiade '83 de la possibilité d'une participation africaine aux Jeux qui auront lieu du 1^{er} au 11 juillet 1983.

La délégation a remercié les interlocuteurs canadiens de l'aimable hospitalité dont elle a fait l'objet tout au long de sa visite qui a constitué une étape marquante de la collaboration sportive entre le Canada et l'Afrique. ■



Un voyage en Afrique

Liens de coopération renforcés avec le Sénégal, le Gabon et le Togo

L'HONORABLE Charles Lapointe, ministre d'Etat aux Relations extérieures du Canada a effectué un voyage officiel en Afrique, en début du mois d'octobre 1982. Ce voyage l'a conduit successivement au Sénégal, au Gabon et au Togo et lui a permis d'examiner plusieurs dossiers de coopération et de poursuivre un dialogue au niveau politique.

Au cours de son voyage, le ministre d'Etat était accompagné de plusieurs hautes personnalités canadiennes, du ministre des Affaires extérieures du Canada et de l'ACDI ainsi que d'une vingtaine d'hommes d'affaires intéressés à approfondir leurs contacts avec les opérateurs économiques africains, en vue d'accroître les courants d'échanges et d'investissements.

Au Sénégal, la visite de l'Honorable Charles Lapointe a été marquée notamment par la signature, entre le Canada et le Sénégal, par le biais de PETROSEN et de Pétro-Canada International, d'un important accord de coo-

pération en matière de prospection d'hydrocarbures. Un second accord relatif à la fourniture de 11.000 tonnes métriques de céréales a été signé à la même occasion. Le communiqué final affirme que le secteur de la pêche restera hautement prioritaire dans le programme canadien d'aide au Sénégal. Le ministre d'Etat canadien a également transmis une invitation pour visiter le Canada au chef de l'Etat sénégalais qui a accepté cette invitation.

Au Gabon, les délégations canadienne et gabonaise ont constaté la dynamisation des relations de coopération depuis la création de la commission bilatérale en octobre 1980. C'est ainsi qu'au cours de cette visite deux importantes conventions ont pu être signées portant l'une sur la réalisation des études préliminaires en vue de la construction des bâtiments du ministère des Affaires étrangères, l'autre sur l'électrification rurale et hydraulique villageoise.

La délégation canadienne a également manifesté son intérêt à participer



● Au Gabon, l'Honorable Charles Lapointe a eu un entretien avec le Président El Hadj Omar Bongo.

aux études du troisième tronçon du Transgabonais et à la fourniture du matériel roulant.

Au Togo, où la visite du ministre d'Etat Lapointe a été empreinte de la même chaleur et cordialité qu'au Sénégal et au Gabon, une séance de travail a permis de faire un tour d'horizon complet de la coopération canado-togolaise. Le ministre d'Etat canadien a eu un long entretien avec le président Gnassingbé Eyadéma et il a visité une usine à huile de palmiers ainsi que le centre de recherche de café et de cacao. Les délégations canadienne et togolaise ont exprimé leur volonté de raffermir la coopération entre les deux pays et de mettre en œuvre un programme précis pour approfondir ces relations.



● Au Sénégal, le ministre Lapointe s'est rendu à Joal. Ici, il écoute les explications de la présidente de la coopérative des femmes de transformation artisanale des produits de pêche.



Un colloque bien réussi

Gestion agricole et besoins ruraux

REUNISSANT des personnalités responsables, à divers titres, des secteurs du développement rural de la plupart des pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique, ce colloque s'est déroulé du 13 septembre au 1^{er} octobre 1982, à l'Institut coopératif Desjardins de Lévis près de Québec.

Les travaux de la Conférence des ministres de l'Agriculture des pays francophones, réunie du 1^{er} au 3 mars 1981 à Paris, à l'initiative de l'Agence de coopération culturelle et technique, avaient fait ressortir certaines des contraintes pesant sur le développement de l'agriculture des pays participant à la Conférence.

L'une de celles-ci gravitait autour de la difficulté d'une prise en charge réelle de la part des paysans ou des agriculteurs de leurs activités liées à la production. Cette difficulté de prise en charge semblait relever à la fois d'une délimitation inadéquate des besoins du monde rural ainsi que d'un manque de définition et de mise en place d'outils autorisant une gestion appropriée.

Le gouvernement canadien, conjointement avec le Québec et le Nouveau-Brunswick, en qualité de gouvernements participants à l'Agence ont donc voulu apporter leur contribution à ce problème en organisant un colloque sur la gestion agricole.

Objectif du colloque

L'objectif visé par le colloque consistait à définir concrètement des actions communes à envisager dans le cadre des relations de coopération existant déjà entre les pays membres de l'ACCT ou susceptibles d'être établies à travers des actions nouvelles.

Plus spécifiquement, le colloque se proposait d'aboutir, à travers trois démarches complémentaires, à l'élaboration de projets concrets pour le développement, définis à partir des besoins, des priorités et des capacités



existants et impliquant la délimitation de modalités d'actions nouvelles et la création de réseaux de coopération nouveaux.

Le colloque s'est déroulé en trois temps. Le premier s'est attelé à la *définition de la problématique du développement rural et de la gestion agricole*, à partir des communications de l'ensemble des participants. Le second constitué des visites de quelques réalités canadiennes, québécoises et acadiennes, a été un temps *d'observation, d'interrogation et de comparaison*, avec pour centre d'intérêt les rapports pouvant exister entre ces expériences et les exigences du développement du Sud. Enfin, un dernier temps de *synthèse et de prospective*, prenant appui sur l'ensemble de la réflexion des deux temps précédents.

Les participants

Dix-sept délégations ont pris part au colloque. Il s'agit des suivantes : Belgique, Bénin, Burundi, Canada (Gouvernement fédéral), Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Mali, Maroc, Ile Maurice, Québec (Gouvernement provincial), Sénégal, Togo, Zaïre.

Tous les participants étaient des personnes d'expérience, ce qui, ajouté au caractère pratique de la préparation, a conféré aux travaux une opérationnalité incontestable, harmonieuse combinaison de l'expérience et d'une analyse critique.

Les orientations d'action

L'évaluation faite en fin de colloque ne laissait aucun doute sur le succès de l'entreprise, tant au plan des contenus que des processus mis en route dans ce domaine difficile de la gestion agricole. Le colloque n'a pas voulu faire des recommandations, proies toujours recherchées des tiroirs avides... mais tracer quelques «orientations pour l'action». Parmi celles-ci, une grande importance a été donnée à l'appui direct aux organisations paysannes, faisant de celles-ci des lieux de développement et de prises de décisions; plusieurs actions ont été prévues pour appuyer les organismes d'accompagnement, côté recherche et formation; un nombre impressionnant d'actions a été proposé dans le domaine de la recherche-action touchant une meilleure conception et une meilleure mise en œuvre des projets.

Conclusion

Le colloque est terminé. Mais les participants ont exprimé clairement le désir que le travail de réflexion et de réalisation se poursuive. En raison des objectifs qui lui sont assignés par les pays membres, l'Agence de coopération culturelle et technique a été appelée par le colloque à veiller à la réalisation des orientations d'actions ainsi formulées. Le colloque engage également les hôtes (Canada, Québec, Nouveau-Brunswick) à contribuer pleinement à la mise en œuvre de ces politiques et orientations d'actions.

Guy Bédard
Directeur pédagogique
du Colloque



Un rendez-vous avec l'égalité

Le bilinguisme institutionnel au Canada

Lambert de BRUCKER
Centre d'information sur
l'unité canadienne

D'AUCUNS savent aujourd'hui qu'il y a au Canada deux langues officielles : le français et l'anglais. Peu nombreuses sont pourtant les personnes qui peuvent se faire une idée exacte de l'étendue réelle du renouveau linguistique amorcé dans ce pays, il y a une vingtaine d'années.

En réalité, le coup d'envoi de la réforme linguistique a été donné en 1963 avec la formation d'une Commission royale d'enquête chargée de réfléchir sur la réalité linguistique du pays. L'un des principaux objectifs de cette commission était de déterminer jusqu'à quel point il y avait égalité entre le français et l'anglais et comment elle pouvait être réalisée. Ainsi, les dix membres de la Commission ont parcouru le pays durant des mois, pour écouter ce que les Canadiens avaient à leur dire sur la question.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de la crise linguistico-culturelle que traversait le Canada à l'époque. Cette crise était pourtant loin d'être unique au monde. Aujourd'hui encore, très peu d'Etats peuvent prétendre à une homogénéité culturelle : en Europe, en Asie, en Amérique et en Afrique, les relations entre groupes culturels et communautés linguistiques donnent lieu à des inquiétudes et provoquent parfois de sérieux problèmes institutionnels.

C'est dans ce contexte donc qu'en 1969, le Parlement canadien adoptait, comme l'avait recommandé la Commission, la *Loi sur les langues officielles* consacrant l'égalité de statut (ou le statut égalitaire) du français et de l'anglais dans les institutions fédérales. Cette loi donnait aux Canadiens, entre autres, le droit de recevoir dans leur langue officielle partout où il existait une demande importante, les services du gouvernement fédéral. Une deuxième étape venait d'être franchie. Il fallait maintenant appliquer

la réforme linguistique à l'échelle d'un territoire aux dimensions continentales.

Un tour de force

Ceux qui n'ont jamais traversé le Canada peuvent difficilement s'imaginer le tour de force que représentait l'implantation du bilinguisme institutionnel à travers un si vaste territoire.

Le Canada s'étend en effet de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique sur une distance de plus de 6.000 km. Son territoire, le deuxième du monde après celui de l'U.R.S.S., a une superficie de près de 10 millions de km² mais avec ses 24 millions d'habitants, le Canada a l'une des plus faibles densités de population dans le monde, à peine trois personnes par km². De plus, sur ses 24 millions d'habitants, six millions sont d'expression française : cinq millions d'entre eux habitent le Québec et les autres sont disséminés dans neuf provinces où, en dehors d'une concentration de près d'un demi-million en Ontario, ils vivent en communautés souvent isolées les unes

des autres et éloignées de la région de concentration francophone par des centaines, voire des milliers de kilomètres.

Il faut aussi tenir compte du contexte culturo-linguistique de l'Amérique du Nord, à forte prédominance anglophone, ce qui n'aide pas beaucoup les Canadiens dans leurs efforts de se forger une identité propre qui reflète fidèlement la composition linguistique du pays. Cet effort collectif est, au demeurant, bien réel : d'un côté, il y a l'acharnement des Francophones dans leur lutte pour le maintien de leur langue et de leur culture; de l'autre, il y a la prise de conscience des Anglophones de la nécessité d'une identité que soit proprement canadienne.

Enfin, le Canada étant une fédération, on y trouve bien sûr deux ordres de gouvernement : un gouvernement central ou fédéral et des gouvernements provinciaux qui sont au nombre de dix. Ces administrations ont le pouvoir de légiférer dans les domaines qui leur sont attribués par la Constitution. A titre d'exemple, l'éducation relève de la compétence des

CHAPTER 0-2	CHAPITRE 0-2
An Act respecting the status of the official languages of Canada	Loi concernant le statut des langues officielles du Canada
SHORT TITLE	TITRE ABRÉGÉ
1. This Act may be cited as the <i>Official Languages Act</i> , 1968-69, c. 54, s. 1.	1. La présente loi peut être citée sous le titre abrégé : <i>Loi sur les langues officielles</i> , 1968-69, c. 54, art. 1.
DECLARATION OF STATUS OF LANGUAGES	DÉCLARATION DU STATUT DES LANGUES
2. The English and French languages are the official languages of Canada for all purposes of the Parliament and Government of Canada, and possess and enjoy equality of status and equal rights and privileges as to their use in all the institutions of the Parliament and Government of Canada. 1968-69, c. 54, s. 2.	2. L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. 1968-69, c. 54, art. 2.

● Bien que les francophones soient au Canada moins nombreux que les anglophones, le français et l'anglais ont le statut égal devant la loi.



provinces. Ajoutons qu'à ce tableau institutionnel s'ajoutent une multitude d'administrations municipales qui jouissent de compétences propres.

Ce qui saute aux yeux, c'est que le succès de l'application des politiques linguistiques du gouvernement du Canada dépend en définitive d'une collaboration entre toutes les autorités administratives du pays. La partie sera gagnée le jour où toutes les provinces abritant une minorité de langue officielle auront mis en œuvre un bilinguisme institutionnel parallèle à celui du gouvernement fédéral.

Sans trop anticiper sur l'avenir, on peut cependant affirmer que, par ses politiques et ses programmes, le gouvernement fédéral a préparé un terrain propice à l'extension du bilinguisme institutionnel. Déjà les provinces se sont engagées à offrir progressivement plus de services dans les deux langues officielles à leurs ressortissants : le Québec les offre depuis longtemps; le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Ontario ont posé des gestes concrets en ce sens.

La fonction publique fédérale

Le bilinguisme institutionnel commence, comme il se doit, dans la Fonction publique fédérale. Il faut bien le reconnaître, le poids du bilinguisme était, au moment où entrait en vigueur la *Loi sur les langues officielles*, supporté presque entièrement par les fonctionnaires de langue française. Ces fonctionnaires étaient, de plus, sous-représentés dans certaines régions du pays et dans certains groupes administratifs de la Fonction publique. En 1973, le Parlement canadien adoptait une résolution reconnaissant la nécessité d'une pleine participation à la Fonction publique fédérale des Francophones et des Anglophones et du droit des fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix, compte tenu des exigences en matière de service.

Afin de répondre rapidement aux besoins nouveaux, la Fonction publique organisait des cours de formation linguistique. Les résultats obtenus

jusqu'à ce jour sont encourageants : après treize ans, plus de la moitié des ministères fédéraux ont atteint leur objectif en offrant aux Canadiens des services dans les deux langues officielles. La compétence linguistique des fonctionnaires s'est parallèlement grandement améliorée. Petit à petit, leurs habitudes et leurs attitudes se sont modifiées, tant dans leurs relations avec le public que dans les communications internes et les relations entre ministères. La Fonction publique fédérale est devenue d'une institution fonctionnant presque exclusivement en anglais, même au Québec, une institution où l'anglais est utilisé à près de 70 % du temps et le français à plus de 30 % dans les régions du pays où le français et l'anglais sont reconnus comme langues de travail. En outre, le français est devenu la principale langue de travail des ministères et des organismes fédéraux au Québec. Là, et c'est un fait récent, les fonctionnaires d'expression française utilisent le français beaucoup plus souvent qu'ailleurs, soit au-delà de 75 % du temps, tandis que leurs collègues anglais utilisent le français presque autant que l'anglais.

Ne nous leurrions pas cependant : le programme fédéral ne sera devenu une parfaite réussite que le jour où les services publics dans les deux langues seront de qualité égale dans toutes les régions du pays. Ce qui ne l'est pas encore, il s'en faut, une réalité. Les Canadiens l'admettent d'ailleurs volontiers. Ce qui est assuré cependant, c'est qu'ils ne remettent plus en question les droits des Francophones. Certains se font même un point d'honneur aujourd'hui d'exiger de leurs gouvernements un accroissement des services dans les deux langues officielles du pays.

L'égalité de statut du français et de l'anglais et les droits garantis dans la *Loi sur les langues officielles* sont aujourd'hui inscrits dans la nouvelle Charte des droits et libertés de la Constitution canadienne promulguée le 17 avril 1982. Cette Charte fait partie intégrante de la Constitution et est de ce fait la loi suprême du Canada dont le respect sera assuré par les tribunaux.

A l'échelle internationale

La dualité linguistique du Canada ne se manifeste pas qu'au Canada mais aussi à l'étranger, chaque fois que ses diplomates ou ses représentants s'expriment dans l'une ou l'autre des deux langues officielles au cours de rencontres politiques, économiques ou culturelles. Les représentants des ministères et organismes fédéraux, comme le ministère des Affaires extérieures, celui de l'Industrie et du Commerce, celui des Pêches et Océans, et l'Agence canadienne de développement international, utilisent couramment le français et l'anglais dans leurs relations multilatérales et bilatérales avec les pays francophones et anglophones. Le Canada apporte également une contribution sur le plan international au développement de la terminologie et des techniques de traduction.

Il est donc évident que l'ensemble de ce renouveau linguistique a produit un changement profond dans la nature des liens qui unissent les Canadiens d'expression anglaise et française. C'est là un résultat qui est source de satisfaction. ■

La Lettre Africaine

Vol. 1, N° 1, Novembre 1982

Publiée mensuellement par l'Institut canadien des Affaires africaines (I.C.A.A.)

Nous saluons la parution de cette nouvelle publication qui a pour objectif de promouvoir les relations canado-africaines et de créer des rencontres et des dialogues directs avec les responsables politiques et les milieux d'affaires africaines. Pour abonnement, s'adresser à : AFRO-CAN Communications Inc., 1080, Montée du Beaver Hall, Suite 1440, C.P. 1418, Succ. B, Montréal (Qué.), H 3B 3L2, Canada.



A l'écoute de Radio Canada International...

Etudiants africains au Canada



L'Union générale des étudiants et stagiaires africains au Québec

«La communauté des étudiants et stagiaires africains du Québec vit actuellement des moments difficiles. Plusieurs membres de cette communauté sont actuellement contraints d'abandonner leurs études. Même les stagiaires ne sont plus à l'abri des malaises qui tendent à se généraliser. De plus, pour nous les Africains, comme pour tous les étrangers, le droit aux études n'existe plus face à la barrière que constituent les frais de scolarité qui dépassent maintenant les 5.000 dollars par an».

Telles sont les raisons qu'ont données les étudiants au cours d'une conférence de presse convoquée en mi-septembre à l'Université du Québec à Montréal, conférence au cours de laquelle a été annoncée la constitution d'un syndicat d'étudiants : l'«Union générale des étudiants et stagiaires africains au Québec». M. Emmanuel Mbimé, étudiant d'origine zairoise (président de cette union), nous dit ce qu'il considère comme la détérioration des conditions de vie des membres de son Union*.

E. MBIME : Pour comprendre la situation difficile que connaissent les étudiants africains, il faut dire que cela tient à la fois de la nature fédéraliste du régime politique canadien et des conditions d'enseignement assez sévères, surtout en ce qui concerne les étudiants. Au Canada, en effet, les pouvoirs en matière d'éducation relèvent des juridictions provinciales qui ont toute latitude pour décider non seulement du contenu des programmes mais aussi des contingents du nombre des étudiants. Il faut dire que les mesures prises par les provinces canadiennes et pas seulement le Québec, face à l'immigration des étudiants étrangers, visent plutôt à limiter le

nombre des étudiants venant d'autres pays développés comme les Etats-Unis ou les pays européens. On sait qu'il y a eu, par exemple, dans les pays comme la France et la Belgique, un afflux d'étudiants venant d'Amérique qui ne pouvaient pas avoir accès à des facultés de médecine. Alors, on comprend que le Québec prenne des mesures en ce qui concerne cette province pour l'accès à certaines études.

Malheureusement, la mesure frappe de plein fouet les ressortissants des pays sous-développés, notamment les pays africains, ce qui explique le mouvement qu'on a créé officiellement. A cela s'ajoute que deux facultés, la faculté de médecine et la faculté de droit, sont totalement fermées aux étudiants africains.

RCI : Et pourtant Emmanuel Mbimé, le gouvernement du Québec a signé avec certains pays des accords qui, en fait, devraient aplanir toutes ces difficultés ?

Emmanuel MBIME : Oui, sauf en ce qui concerne l'accès aux facultés de médecine et de droit pour lesquelles les accords sont muets. Le corps des accords lui-même qui porte principalement sur les frais de scolarité, n'est pas très bien compris par les étudiants et d'ailleurs, à cet effet, ils se proposent d'aller demander plus d'informations au ministère de l'Éducation nationale. Alors, ils rencontrent beaucoup de tracasseries administratives, notamment pour obtenir un permis de résider au Québec. Pour éclairer les esprits en ce qui concerne les frais de scolarité, il faut comprendre que ces frais sont passés de 250 dollars en 1979 à 1500 dollars en 1980 et à 4500 dollars en 1981-82. C'est énorme, traduit en francs CFA. En ce moment, une nouvelle politique doit entrer en vigueur pour cette rentrée 1982-83, qui fait qu'un étudiant africain doit, en plus de ces montants, déboursier 1000 dollars

supplémentaires pour chaque année d'étude. De plus, les accords qui doivent garantir la réciprocité avec les étudiants québécois, ne leur offrent pas les mêmes conditions. Par exemple, en matière d'assurance-maladie les frais d'assurance varient de 250 dollars à l'Université du Québec à Montréal, à 311 dollars à l'Université de McGill, à 675 dollars pour un étudiant avec charge familiale, au contraire des étudiants québécois qui ne paient rien.

En plus, cette assurance ne couvre pas tous les risques comme les soins dentaires ou par exemple, l'achat de médicaments.

RCI : Mais est-ce que les étudiants africains ont entrepris quelques démarches auprès des autorités québécoises ?

E. MBIME : Oui. Déjà le simple fait de lancer ce syndicat constitue une première démarche parce que c'est ce syndicat qui leur permet de se constituer en tant qu'une association pouvant intervenir auprès des pouvoirs publics. Ils l'ont fait pour enrayer la détérioration des conditions dans lesquelles ils se trouvent actuellement. En plus du droit aux études, ils réclament le droit au travail, puisqu'en fait dans d'autres pays, notamment dans les pays européens, les étudiants ont le droit de travailler pendant les vacances, même s'ils ne sont pas originaires du pays. Alors, ils exigent qu'ils puissent obtenir cela des autorités québécoises et ils demandent qu'on veille à ce que leurs conditions d'habitation soient améliorées et aussi qu'ils aient le droit d'exprimer librement leurs opinions politiques. ■

* Cette interview a été diffusée le 16 septembre 1982 dans les ondes courtes de Radio Canada International (RCI) à destination de l'Afrique francophone.



Le Canada et l'Afrique



Canada-Algérie Signature d'un protocole d'entente

L'Honorable Charles Lapointe, ministre d'Etat chargé des Relations extérieures, vient de compléter une courte visite de travail en Algérie, à l'invitation du ministre algérien des Transports et des Pêcheries, Son Excellence M. Salah Goudjil. A cette occasion, les deux ministres se sont entretenus de divers éléments de la coopération canado-algérienne. Les discussions ont principalement porté sur le secteur des transports et sa priorité dans le cadre du plan quinquennal algérien. Les besoins de l'Algérie en infrastructures et équipements de transports terrestres, aériens et maritimes ont été revus.

Au terme de cette visite, un protocole d'entente a été signé entre le Canada et l'Algérie visant à accroître les échanges entre les deux pays au niveau des ressources humaines. Les domaines d'intervention prioritaires comprendront, entre autres, l'agriculture, l'habitat, les communications et la construction.

Vente de locomotives à la Tunisie

La firme Bombardier a obtenu une commande de la Société nationale des chemins de fer tunisiens (SNCFT) pour la fourniture de 22 locomotives diesel-électriques, incluant un lot de pièces de rechange.

La commande octroyée à Bombardier porte sur 13 locomotives MXS 624 d'une puissance nette de 2.200 chevaux pour voie métrique et neuf locomotives MXS 620 d'une puissance de 2.400 chevaux pour voie normale.

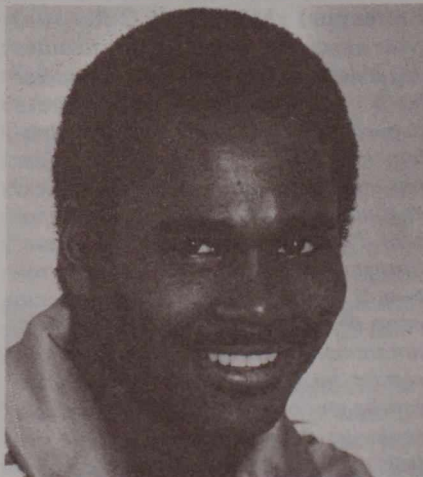
La firme Bombardier a répondu, il y a quelques mois, à un appel d'offres international lancé par la SNCFT pour ce projet. La Société pour l'expansion des exportations a offert la plus grande partie du financement canadien alors que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a apporté une contribution à même les fonds affectés à son programme de coopération avec la Tunisie.

XII^e Jeux du Commonwealth à Brisbane

Les Jeux du Commonwealth se sont déroulés à Brisbane en Australie du 30 septembre au 10 octobre dernier. Plus de 2.000 athlètes de 49 pays ont participé à ces jeux qui comportaient dix épreuves dont huit olympiques. Les grands gagnants ont été les Australiens qui ont emporté le plus de médailles, suivis des Britanniques et des Canadiens. Quant aux pays africains, le Nigéria s'est placé en septième rang avec cinq médailles d'or et huit de bronze et le Kenya en neuvième avec quatre médailles d'or, deux d'argent et quatre de bronze.



● *Angela Taylor (en haut) et Milt Ottey (en bas) ont représenté le Canada à Brisbane. Milt Ottey a remporté la médaille d'or du saut en hauteur avec sa performance de 2m 31.*



Le 18^e congrès de l'UIJLF à Dakar

Le 18^e congrès de l'Union internationale des journalistes de langue française s'est tenue à Dakar du 15 au 20 novembre 1982. Une délégation canadienne y a assisté sous la conduite de M. Benoît Duguay, vice-président de l'UIJLF. Le congrès, qui avait pour thème central «le nouvel ordre de l'information et la presse de langue française», a été inauguré par le président Abdou Diouf qui a souligné notamment la nécessité d'une nouvelle approche dans le domaine des communications entre le Nord et le Sud. Quelques 160 journalistes venant de 25 pays ont participé aux travaux de ce congrès.

Association Québec- Haute-Volta

La première association québécoise avec un pays d'Afrique francophone a été fondée à Montréal le 1^{er} octobre dernier en présence de l'ambassadeur de Haute-Volta à Ottawa, M. Corentin Ky.

Dans sa courte présentation, M. Ky a fait ressortir le fait que la Haute-Volta connaît le Québec depuis fort longtemps. «Nous avons tous fréquenté les écoles des missionnaires québécois, a-t-il expliqué, et nos jeunes viennent maintenant étudier au Québec». De plus, a ajouté M. Ky, par l'entremise de SUCO, des Québécois viennent «donner une partie d'eux-mêmes pour aider les gens à faire face à leurs problèmes». Il a souhaité que la nouvelle association ait bientôt son répondant en Haute-Volta et qu'elle «sorte des sentiers battus de la bureaucratie où d'autres se sont enlisées».

Les objectifs de l'Association Québec-Haute Volta visent une meilleure connaissance des deux pays mais aussi le développement économique. Une trentaine de ressortissants de la Haute-Volta habitent le Québec dont une quinzaine d'étudiants, boursiers du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec ou de l'ACDI.

Photo couverture : Le Président Ahmed Sékou Touré en compagnie du Premier ministre Pierre Elliott Trudeau

La revue «Le Canada et l'Afrique» peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de l'une des ambassades du Canada. Nos lecteurs sont invités à nous faire connaître leurs critiques sur le contenu de cette publication.

Imprimé aux N.I.S. Dakar - Directeur de publication : Ian Ferguson
Rédacteur en chef : Mme Outi-Kaarina Badji